

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy, tenue le 13 septembre 2021 à 19h00, par téléconférence.

Sont présents:

Maxime Dupont, maire

Siège n° 2 : Nathalie Trudeau

Siège n° 3: Jean-Pierre Saucier

Siège n° 4 : Gaétane Gagnon

Siège n° 5 : Yvan Sirois

Siège n° 6 : Yannick Pelletier

Tous conseillers membres du susdit conseil formant quorum sous la présidence de monsieur Maxime Dupont, maire. Est également présent monsieur Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et, par la suite, fait lecture de l'ordre du jour.

1.1 ORDRE DU JOUR

CM- 2021-0067-00

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu que l'ordre du jour de la séance du 13 septembre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

2.1 SADC

L'assemblée générale annuelle de la SADC des Basques se tiendra le jeudi 16 septembre 2021. Aucun conseiller ne souhaite y assister.

2.2 Mise à jour sur l'usine de biométhanisation de la SÉMER

Le conseil a pris connaissance que le conseil d'administration de la société d'économie mixte d'énergie renouvelable a décidé que la tarification de son service sera de 15 \$ par citoyen pour l'année 2022.

2.3 Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent

CM- 2021-0068-01

Sur proposition de madame Trudeau, il est résolu à l'unanimité d'accorder un don de 50,00 \$ au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2.4 Urgence secours adaptés

L'Alliance pour la solidarité en collaboration avec la MRC des Basques, lancera bientôt Urgence secours adaptés. Le projet a pour but de créer un registre des personnes nécessitant une assistance pour être évacuées en cas de catastrophe (feu, inondation, panne d'électricité, etc.). Ce registre pourrait être consulté par les secours d'urgence tels les pompiers, la centrale 911, grâce au CAUREQ. Pour

figurer dans ce document, les gens devront s'inscrire volontairement à ce registre ou se faire inscrire par un proche. Le conseil de Saint-Guy appuie cette initiative et souhaite relayer celle-ci en usant des différents canaux de communication utilisé par la municipalité. Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire au registre, la personne à contacter est Sébastien Ouellet, conseiller en développement local et territorial à la MRC des Basques.

2.5 Demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi afin de pouvoir transmettre par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales
CM- 2021-0068-02

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.);

CONSIDÉRANT que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;

Par conséquent, sur une proposition de monsieur Sirois, il est unanimement résolu :

- De demander au gouvernement du Québec, qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. 27.1 et la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée;
- De transmettre une copie de la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à M. Denis Tardif, député provincial;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC des Basques pour appui.

ADOPTÉE

2.6 Demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi concernant l'évaluation des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application

Le conseil a pris connaissance de la requête et ne souhaite pas y donner suite.

2.7 Demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi pour la pérennisation de l'utilisation de certaines technologies de l'information acquises lors de la pandémie de COVID
CM- 2021-0068-03

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par téléconférence;

CONSIDÉRANT qu'après plus de quinze (15) mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux;

CONSIDÉRANT que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élu(e)s en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités souhaiteraient avoir le choix de déterminer les modalités de participation des élu(e)s aux conseils et comités municipaux;

Par conséquent, sur une proposition de madame Nathalie Trudeau, il est unanimement résolu :

- De demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le Code municipal, la Loi sur les cités et villes et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent, de déterminer, par règlement ou par résolution :
 - Les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;
 - Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil;
- De transmettre une copie de la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à M. Denis Tardif, député provincial;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC des Basques pour appui.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION

3.1 INSPECTEUR MUNICIPAL CM- 2021-0069-00

Il est proposé par Jean-Pierre Sirois, et résolu à l'unanimité de confier le rôle d'inspecteur municipal au directeur général. Ce titre lui est reconnu depuis sa nomination.

ADOPTÉE

3.2 PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

En raison de la tenue des élections générales le 7 novembre prochain, le prochain conseil se tiendra le 4 octobre 2021 à 19h00. À cet effet, un avis public sera publié.

4. RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1 Comptes d'Août 2021 CM- 2021-0070-00

Sur proposition de madame Trudeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des dépenses indiquées ci-après :

| SALAIRES | |
|--------------|--------------------|
| TOTAL | 9 455,80 \$ |

| DÉBOURSÉS | |
|-----------------------------|--------------------|
| Bell internet | 248,52 \$ |
| Bell téléphone | 455,71 \$ |
| Buro citation | 32,39 \$ |
| Fr. dépôt-retrait dir. | 6,30 \$ |
| Frais fixes d'utilisation | 53,95 \$ |
| Frais spc /nb trx | 15,00 \$ |
| Hydro | 106,20 \$ |
| Hydro | 106,20 \$ |
| Poste canada | 3,45 \$ |
| Poste canada | 12,44 \$ |
| Poste canada | 21,16 \$ |
| Poste canada | 21,16 \$ |
| Rcap | 111,53 \$ |
| Remise gouvernementale féd. | 1 381,64 \$ |
| Remise gouvernementale Qc. | 3 800,78 \$ |
| Tele comm. Denis gignac | 137,63 \$ |
| Tommydrapeau | 66,69 \$ |
| Visa | 32,29 \$ |
| Visa | 60,00 \$ |
| Visa | 179,23 \$ |
| TOTAL | 6 852,27 \$ |

| Factures | |
|---------------------------------------|-------------|
| Admq ouest | 65,00 \$ |
| Carrefour du camion rdl | 146,85 \$ |
| Fonds d'information sur le territoire | 25,00 \$ |
| Frais de déplacement insp. Mun. | 36,00 \$ |
| Infotech | 413,91 \$ |
| La buanderie riviere-du-loup ltée | 105,78 \$ |
| Magasin coop squatec | 28,49 \$ |
| Metal a.p. inc. | 22,08 \$ |
| Metal a.p. inc. | 68,47 \$ |
| Mrc des basques | 248,00 \$ |
| Pharmacie | 17,24 |
| Services sanitaire a. Deschenes inc. | 186,84 \$ |
| Servitech | 17,17 \$ |
| Transport maurice richard inc. | 459,90 \$ |
| Total | 1 840,73 \$ |
| Total des dépenses | 8 693,00 \$ |

| REVENUS | |
|-----------------|----------------------|
| Intérêt sur ET | 1,56 \$ |
| MAMH | 1 037,00 \$ |
| MTQ | 74 864,00 \$ |
| TAXES ET AUTRES | 10 334,96 \$ |
| TPS | 5 175,59 \$ |
| TPS | 5 661,62 \$ |
| TVQ | 5 154,22 \$ |
| TVQ | 5 627,47 \$ |
| | 107 856,42 \$ |

ADOPTÉE

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche d'un poste de secrétaire-comptable

CM- 2021-0071-00

Sur proposition de Jean-Pierre Sirois, il est résolu à l'unanimité de confier au directeur général le recrutement d'une secrétaire-comptable pour un poste à temps-partiel de 16h00 par semaine.

ADOPTÉE

6. RESSOURCES MATÉRIELLES

CM- 2021-0072-00

Sur proposition de madame Gaétane Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'accepter le devis n°1191 de TommyDrapeau pour l'acquisition d'un deuxième poste informatique, pour un montant de 1 747,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

7. RÉSEAU ROUTIER ET INFRASTRUCTURES

7.1. APPROBATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SYLVAIN LAFRANCE D'ACTUEL CONSEIL

CM- 2021-0073-01

CONSIDÉRANT la résolution CM- 2021-0063-00 du conseil municipal qui accorde à monsieur Sylvain Lafrance d'Actuel Conseil le mandat de diriger les travaux concernant le renouvellement du système d'égout;

Il est proposé par madame Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'honoraires professionnel en génie civil de monsieur Sylvain Lafrance d'Actuel Conseil pour un montant de vingt et un mille trois cents dollars (21 300,00 \$) ainsi que son plan de travail.

ADOPTÉE

7.2 OCTROI DU CONTRAT À CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ INC – INTERVENTION SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

CM- 2021-0073-02

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eaux usées préparé par Tetra Tech QI Inc. en 2017 indiquait que le réseau était en fin de vie;

CONSIDÉRANT que, lors du dernier nettoyage du réseau par Simetech environnement en août 2021, une inspection visuelle a permis de constater que plusieurs sections du réseau présentaient de nombreuses anomalies ne permettant plus le libre écoulement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Lafrance d'Actuel Conseil, responsable du projet de renouvellement du réseau d'égout de la municipalité de Saint-Guy, a préparé un plan d'intervention;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée par Construction R.J. Bérubé Inc.;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme au plan d'intervention de l'ingénieur responsable du projet;

Il est proposé par madame Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat d'intervention sur une section du réseau à Construction R.J.

Bérubé INC au montant de 32 890,80 \$, pris à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

7.3 MODIFICATION DES INTERVENTIONS SUR LE RANG 7 – PAVL – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

CM- 2021-0073-03

ATTENDU QUE le conseil de Saint-Guy a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/ triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil de Saint-Guy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le directeur de la municipalité, monsieur Stéphane Lacam-Gitareu, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Nathalie Trudeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Guy autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

8. GESTION DU TERRITOIRE

8.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Les membres du conseil ont pris connaissance des épreuves des chapitres en cours de rédaction du prochain SAD et s'en déclarent satisfaits.

9. ÉLECTION ET RÉFÉRENDUM

9.1 Matériel électoral

Le directeur général avise le conseil du matériel nécessaire à la tenue des élections municipales du 7 novembre 2021

10. LÉGISLATION

10.1 POLITIQUE DE VIABILITÉ HIVERNALE

CM- 2021-0074-00

Sur une proposition de madame Trudeau, il est voté à la majorité que le conseil municipal adopte sa politique de viabilité hivernale. La présente politique énonce ce qui suit :

La politique de viabilité hivernale de Saint-Guy correspond à la vision du conseil municipal, aux impératifs du service à la population et aux contraintes d'opération. Elle fixe les objectifs poursuivis par le conseil municipal en matière d'entretien

hivernal des voies publiques, identifie les moyens retenus pour atteindre ces objectifs ainsi que les outils mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation des résultats obtenus.

L'objectif de la municipalité est de pouvoir offrir un service de déneigement à tous ceux qui vivent sur le territoire. Pour atteindre cet objectif, le conseil municipal de Saint-Guy souhaite apporter une solution orientée et structurée, telle que décrite dans sa politique de viabilité hivernale. Mais il faut être conscient que la mobilisation de l'équipe municipale, à elle seule ne suffira pas. Un effort collectif est nécessaire. Citoyens et acteurs économiques ont eux-aussi un rôle à jouer dans la poursuite de cet objectif.

Doté de l'indice de vitalité le plus bas de la province, Saint-Guy doit composer avec un ensemble disparate d'acteurs et de besoins. En effet, le réseau municipal d'aujourd'hui est un héritage direct des chemins de colonisation. Donnant accès tout aussi bien aux terres du domaine de l'état, à des lots forestiers ou desservant des lieux de villégiatures et des résidences permanentes, nos rangs sont en fait des chemins multi-usages.

Pour devenir à nouveau une municipalité forte et capable d'offrir à ses citoyens des services de qualité, il faudra procéder par étapes. À court terme, la municipalité entend maîtriser ses dépenses tout en assurant un niveau de service équitable.

Les moyens retenus par le conseil à ce stade sont de trois ordres :

1. Initiatives de nature réglementaire afin d'assurer l'équité entre les usagers et leur sécurité;
2. Intervention auprès d'un organisme d'analyse financière afin de guider la municipalité dans l'adoption des mesures fiscales et des dotations budgétaires nécessaires;
3. Déposer des demandes d'aides financières auprès des différents organismes partenaires.

La municipalité vise, par la suite, l'optimisation opérationnelle de ses ressources, en investissant dans les équipements et en monitorant les coûts. La présentation publique de la programmation budgétaire préparée par l'organisme financier annoncera le début de la seconde étape. Celle-ci se concrétisera par :

1. L'élaboration d'un plan d'action, d'indicateurs de résultats et d'un tableau de bord;
2. La mise en œuvre des actions prévues au plan.

Enfin, une augmentation significative de notre capacité financière et une gestion efficiente de nos ressources permettra d'améliorer notre qualité de vie et de soutenir les entreprises du milieu en offrant à tous un déploiement optimum des services de déneigement. Le tableau de bord et une communication publique de ses indicateurs seront le mode de suivi retenu pour évaluer la pérennité et la qualité du service offert à la population.

Planification, action et amélioration continue sont les jalons du déploiement de la politique de viabilité hivernale de Saint-Guy.

ADOPTÉE

11. QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE SÉANCE

CM- 2021-0075-00

Sur proposition de monsieur Sirois, l'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 20h00.

ADOPTÉE